



AMBASSADE DE FRANCE A BERLIN

le 16/02/2015

Objet : PROCES VERBAL DU CONSEIL CONSULAIRE EN FORMATION « EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE » 2015

Participants :

Membres avec voix délibérative :

- Mme EVANNO Dominique, Chef de la section consulaire, présidente du conseil consulaire
- M. LE GLEUT Ronan, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- M. LOISEAU Philippe, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire
- Mme BOROUKHOFF Natacha, Conseillère consulaire
- Mme KLISS Marie-Christine, Conseillère consulaire
- M. STALLIVIERI Nicolas, Conseiller consulaire

Membres avec voix consultative :

- M. BOUGEARD Manuel, Conseiller pour les Affaires Sociales
- Mme DUBOIS Maelle, Chargée de mission auprès du Conseiller pour les Affaires sociales
- Mme RAMBERT Laurence, Attachée sectorielle au service économique régional de Berlin
- M. MAIGNE Stéphane, représentant l'ADFE-Français du monde Berlin
- Mme BETHENCOURT Claire, représentant l'UFE Berlin
- Mme MATTHIAS Sylvie, Responsable du bureau de placement du centre français de Berlin
- Mme ROYON-WEIGELT Anna, Coach à l'emploi au centre français de Berlin
- M. CALAIS Clément, chef adjoint de la section consulaire, secrétaire de séance
- M. BOURGEOIS Eric, agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- Mme TAILLANDIER Anne, agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Ordre du jour :

1. L'emploi en Allemagne : éléments de contexte et données chiffrées
2. Evolution du dispositif d'aide à l'emploi financé par le MAEDI
3. Association Athéna/Emploi Allemagne
4. Centre Français de Berlin
5. Les autres pistes : connecti, campus management inversé, etc.

En introduction, a été rappelé le rôle du conseil consulaire, lequel peut être consulté pour toute question concernant les Français établis dans la circonscription et relative à l'emploi, à l'enseignement et à la formation professionnelle, aux bourses scolaires, à la sécurité et à la protection sociale.

1. L'emploi en Allemagne : éléments de contexte et données chiffrées

Des éléments chiffrés et cartographiés sont présentés relatifs à la situation de l'emploi en Allemagne.

Le taux de chômage en Allemagne n'a cessé de diminuer depuis 2005, et l'Allemagne se place fin 2014 en tête des pays membres de l'Union européenne avec 4,9% (à définition égale, le taux de chômage en France est de 10,3% pour une moyenne européenne de 10%). De nombreux secteurs de l'économie sont touchés par une pénurie de main d'œuvre.

Cette situation favorable ne doit cependant pas masquer de fortes disparités.

Trois tendances se détachent :

- la main d'œuvre en Allemagne manque principalement dans les petites et moyennes entreprises, qui mettent beaucoup plus de temps que les grands groupes à trouver des candidats adéquats lors d'une vacance d'emploi.
- il existe une forte disparité selon les secteurs économiques : les soins à la personne, les métiers techniques à faible et forte qualification, le secteur de l'énergie connaissent des temps de vacance des postes jusqu'à deux fois plus importants que la moyenne.
- d'un point de vue géographique, les forts besoins de main d'œuvre se situent notamment dans les Länder prospères du sud et du nord-ouest de l'Allemagne, les « nouveaux Länder » n'étant pas concernés (à part dans le secteur médical et du soin) en raison d'une conjoncture économique beaucoup moins florissante.

Concernant la ville de Berlin, les seuls secteurs à fort débouchés sont actuellement le soin aux personnes âgées et certains métiers de l'informatique.

S'agissant des initiatives françaises relatives à l'emploi en Allemagne, celles-ci se répartissent en trois axes principaux : la coopération transfrontalière d'une part, la construction de synergies entre les acteurs français de l'emploi en Allemagne d'autre part, et enfin l'aide aux Français sans emploi ou mal employés en Allemagne, et notamment à Berlin.

- La coopération transfrontalière met en jeu les régions Lorraine, Alsace, Bade-Wurtemberg, Sarre et Rhénanie-Palatinat. Prenant acte des différentiels démographique et de taux d'activité de part et d'autre de la frontière, elle vise à favoriser la mobilité des jeunes, notamment par le biais d'un « accord-cadre relatif à l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur ».

- De nombreuses initiatives privées et publiques tendent à favoriser l'emploi de Français dans l'économie allemande. Des forums d'emploi, des associations et bureaux de placement aident les Français à trouver un travail en Allemagne en leur proposant rencontres, formations et bilans adaptés à leurs profils. Ces initiatives gagneraient à être coordonnées pour plus de visibilité et d'efficacité.

- De nombreux Français préparent mal leur expatriation et sont, plusieurs mois après leur arrivée, en difficulté sociale au sein d'une économie et d'une société dont ils ne connaissent pas bien les ressorts. C'est particulièrement le cas à Berlin. Afin de les aider, voire de les réorienter en amont de leur départ pour l'Allemagne, une coopération accrue entre Pôle emploi et la Bundesagentur für Arbeit est encouragée.

Dans le but de mieux connaître la communauté française de Berlin, l'ambassade de France contribue à l'élaboration d'une enquête menée par un groupe de chercheurs, Oprisor, dont l'objectif est de connaître les motivations et les difficultés rencontrées par les populations de jeunes expatriés européens résidant dans la capitale allemande.

2. Evolution du dispositif d'aide à l'emploi financé par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Comme l'a évoqué le secrétaire d'Etat M. Matthias Fekl lors de son allocution devant l'Assemblée des Français de l'étranger, l'évolution des dispositifs locaux d'emploi et de formation professionnelle financés sur le P.151 des Français de l'étranger s'inscrit dans le cadre d'un recentrage de notre effort de solidarité vers l'aide sociale, en raison de la contrainte budgétaire croissante.

La réforme en cours a donc pour conséquence une extinction progressive des soutiens financiers accordés aux opérateurs de l'emploi et la formation professionnelle, qui devront prendre les mesures nécessaires à l'atteinte de l'autofinancement de leurs activités, au plus tard en 2017.

Par ailleurs, la loi du 5 mars 2014 fait rentrer la formation professionnelle dans le droit commun pour nos ressortissants à l'étranger, en en confiant la responsabilité aux régions ; jusque-là, l'organisation et le financement de la formation professionnelle des Français de l'étranger étaient assurés par l'Etat, par le biais d'une convention passée avec l'AFPA et résiliée en décembre 2014. Les modalités concrètes du nouveau dispositif devraient être diffusées dans les prochaines semaines.

3. Association Athéna/Emploi Allemagne

L'association Athéna, reconnue d'utilité publique depuis 1994, a pour objet d'assurer l'information, l'accueil, l'orientation et le placement des demandeurs d'emploi français dans toute Allemagne. Son siège est implanté dans les locaux du consulat général de Francfort.

Cette association est soutenue depuis plusieurs années par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international par le biais d'une subvention, et fait l'objet d'une convention avec l'ambassade. L'association bénéficie également d'un soutien sous la forme de l'hébergement de ses locaux par le Consulat général de Francfort.

L'activité de l'association est en progression régulière ces trois dernières années, avec notamment un nombre de placements en constante augmentation et le lancement, en collaboration avec le Consulat général de France, d'un événement sur l'emploi, les « Deutsch-französische Talente Treffen », dont deux nouvelles éditions sont prévues pour 2015. Athena cherche également à diversifier ses modalités de financement dans la perspective de l'arrêt des subventions en 2017 (cf. 2.).

Compte tenu de la localisation de l'association, la demande de subvention à Athéna pour 2015 a été examinée lors du conseil consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle qui s'est tenu au consulat général de Francfort le 19 janvier dernier.

Athéna assure une mission de service public depuis la fermeture entre 2005 et 2009 des CCPEFP. Une question est aussi posée sur la date de la reconduction de la convention annuelle 2015 liant Athéna et l'ambassade.

Le conseil consulaire de Berlin tient néanmoins à apporter son soutien à cette demande de subvention, à la fois dans son principe et pour le montant demandé. Par ailleurs, les membres du conseil s'engagent dans la mesure de leurs moyens à promouvoir le travail d'Athéna, et à faciliter un déploiement maximal de ses activités (prises de contacts, participation à des forums d'emploi, recherche de relais bénévoles, rencontres avec des entreprises, etc.).

4. Centre Français de Berlin

Fondé dans les années 1990 à la suite de la chute du mur de Berlin, le CFB est une institution pluridisciplinaire dont l'objectif est de promouvoir les relations franco-allemandes, en particulier à destination de la jeunesse des deux pays.

Les missions principales du Centre français de Berlin sont :

- Organiser et coordonner les échanges internationaux de jeunes (scolaires, extra-scolaires, en groupe ou à titre individuel) et de professionnels.
- Faire vivre le jumelage entre Paris et Berlin par le biais du « Tandem Paris-Berlin » avec le soutien du Sénat de Berlin.
- Entretenir le réseau « Diversité et participation » avec le soutien de l'OFAJ.
- Coordonner le programme scolaire individuel Voltaire.
- Promouvoir la mobilité professionnelle et soutenir les jeunes dans leur projet de départ à l'étranger.
- Animer un centre culturel à vocation locale : un lieu de rencontres avec des manifestations culturelles.
- Mettre à disposition des locaux et réaliser des projets socioculturels d'utilité publique en matière de formation pour la jeunesse.

Le bureau de placement du CFB, créé au début des années 2000 et qui reçoit un public composé d'environ un tiers d'Allemands et deux tiers de Français, s'attache à orienter les Français dans leur recherche d'emploi ou de stage à Berlin, et aide les Allemands à préparer leur expatriation vers la France.

Un service de coaching à l'emploi y est proposé à raison d'une fois par mois. Il s'adresse aux Français à la recherche d'un emploi et les aide à définir leur projet.

Les difficultés rencontrées par les Français sont liées à leur maîtrise parfois insuffisante de la langue allemande, mais surtout à leur manque de connaissance des modalités de candidatures auprès des employeurs allemands. La reconnaissance des diplômes français par ces derniers (en l'absence souvent d'équivalence entre les deux pays) rend également difficile la présentation d'une candidature reconnue comme valable.

D'une manière générale, le CFB constate la présence d'une importante population de jeunes Français vivant à Berlin dans des conditions d'emploi précaires, avec de faibles perspectives d'évolution professionnelle.

5. Les autres pistes : connecti, campus management inversé, etc.

De nombreuses initiatives existent qui visent à l'emploi des Français en Allemagne du Nord. Notamment des rencontres et forums permettent de mettre en relations les Français expatriés ou candidats à l'expatriation et les employeurs allemands.

Un exemple important en est « Connecti », salon de l'emploi franco-allemand organisé par la Villafrance, centre d'affaires créé en 2005 et spécialisé dans l'accompagnement de projets franco-allemands, et le site commercial Connexion-emploi.

Il se tient deux fois par an, en alternance en France et en Allemagne et s'adresse aussi bien aux jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi, qu'aux cadres et profils plus expérimentés à la recherche de nouvelles opportunités professionnelles.

Autre initiative significative, le « campus management inversé », organisé par la Chambre de commerce franco-allemande, vise à identifier des profils de jeunes diplômés bilingues et à les présenter à des entreprises allemandes.

Ce service proposé par la CCFA facilite pour les entreprises la recherche de main d'œuvre française qualifiée et représente une opportunité pour les candidats à l'emploi en Allemagne.

En Bavière, un atelier organisé à l'initiative des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) en Bavière, en collaboration avec le Club économique franco-allemand de Bavière, le Consulat Général de France en Bavière, le Centre de Coopération Universitaire Franco-Bavarois (CCUFB), Business France (ex-Ubifrance) et l'Université Franco-Allemande (UFA), permet aux jeunes volontaires internationaux titulaires d'un double diplôme franco-allemand de rencontrer des représentants d'entreprises françaises et bavaroises et d'échanger avec eux sur les possibilités de carrière et sur la manière de valoriser leur expérience franco-allemande auprès des entreprises.

Par ailleurs, la solidarité entre les Français établis en Allemagne du Nord existe, que ce soit via les réseaux sociaux ou les associations de Français qui relaient des offres d'emploi portées à leur connaissance, aident à l'orientation vers les interlocuteurs compétents et mettent en contact demandeurs d'emploi et employeurs potentiels.

Dans le but de mieux promouvoir l'emploi des Français en Allemagne, le conseil consulaire doit être tenu informé de l'implantation locale des entreprises françaises ou de leurs filiales et leur activité, et ce en vertu de l'article 3 du décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.

Des conseillers souhaitent savoir si un forum entreprises/emploi pourrait être organisé à Berlin cette année comme à Munich auquel Athena a été invitée à présenter ses activités.

Les membres du conseil consulaire s'engagent à poursuivre leurs efforts en vue d'encourager par les moyens à leur disposition les initiatives allant dans le sens d'un accès élargi des Français établis en Allemagne du Nord au marché de l'emploi, aux programmes de formation professionnelle ainsi qu'aux services d'accompagnement de la recherche d'emploi et de la réorientation professionnelle.